

Arrêté n° AG-2025-DTEFP-0240 du 30 décembre 2025
fixant la composition nominative du conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelles (CSEIFOP)

Historique :

Créé par :	Arrêté n° AG-2025-DTEFP-0240 du 30 décembre 2025 fixant la composition nominative du conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelles (CSEIFOP)	JONC du 7 janvier 2026 Page 14
Modifié par :	Arrêté n° AP-2026-DTEFP-0560 du 26 février 2026 modifiant l'arrêté n° AG-2025-DTEFP-0240 du 30 décembre 2025 fixant la composition nominative du conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelles (CSEIFOP)	JONC du 4 mars 2026 Page 5081
Modifié par :	Arrêté n° AG-2026-DTEFP-0715 du 26 août 2026 modifiant l'arrêté modifié n° AG-2025-DTEFP-0240 du 30 décembre 2025 fixant la composition nominative du conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelles (CSEIFOP)	JONC du 28 août 2026 Page 18000

Article 1^{er}

Modifié par l'arrêté n° AP-2026-DTEFP-0560 du 26 février 2026 – articles 1^{er} et 2
Modifié par l'arrêté n° AG-2026-DTEFP-0715 du 26 août 2026 – Art. 1^{er}

La composition du conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelles (CSEIFOP) est fixée comme suit :

I. Pour le collège des exécutifs

– Pour le gouvernement

Titulaire : Samuel Hnepeune ;

Suppléant : Philippe Martin ;

– Pour la province des îles Loyauté

Titulaire : Emile Lakoredine;

Suppléante : Charles Yeiwene;

– Pour la province Nord

Titulaire : Nadège Faivre ;

Suppléante : Sylviane Naaoutchoue ;

– Pour la province Sud

Titulaire : Léa Tripodi;

Suppléante : Veylma Falaco;

II. Pour le collège des partenaires sociaux :

Employeurs :

Arrêté n° AG-2025-DTEFP-0240 du 30 décembre 2025

Mise à jour le 26/08/2026

– *Pour le Mouvement des entreprises de France de Nouvelle-Calédonie (MEDEF-NC)*

Titulaire : Lydia Gracia ;

Suppléant : Rémi Jacques ;

Titulaire : Célia Trigo ;

Suppléante : Audrey Cado ;

Titulaire : Lilian Simonnet ;

Suppléant : Danièle Brault-Delahaie ;

– *Pour la Fédération des Entreprises et des Industries de Nouvelle-Calédonie (FEINC)*

Titulaire : M. Gérard Boniface ;

Suppléant : Elsa Fernandez ;

– *Pour la Confédération des petites et moyennes entreprises de Nouvelle-Calédonie (CPME-NC)*

Titulaire : David Beldjilali ;

Suppléant : Hermann Taalo ;

Titulaire : Pierrick Chatel ;

Suppléante : Viviane Damiens ;

– *Pour l'Union professionnelle de proximité de Nouvelle-Calédonie (U2P-NC)*

Titulaire : Jean-Louis Laval ;

Suppléant : À désigner ultérieurement ;

Salariés :

– *Pour l'union territoriale de la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres de Nouvelle-Calédonie (UT CFE-CGC Nouvelle-Calédonie)*

Titulaire : Christophe Coulson ;

Suppléant : Christophe Dabin ;

– *Pour l'union des syndicats ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC)*

Titulaire : Fabienne Wede ;

Suppléante : Hélène Moisson ;

– *Pour l'union syndicale des travailleurs kanak et des exploités (USTKE)*

Titulaire : Léonard Wahmetu ;

Suppléant : Dick Wahmereungo ;

– *Pour la fédération des syndicats des fonctionnaires, agents et ouvriers de la fonction publique et parapublique (LA FÉDÉ)*

Titulaire : Johann Poedi ;

Suppléante : Stéphanie Uichi ;

– *Pour la confédération générale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (COGETRA-NC)*

Titulaire : Tony Dupre ;

Suppléant : Éric Babici ;

– *Pour la confédération des syndicats des travailleurs de Calédonie force ouvrière (CSTC-FO)*

Titulaire : Jean Vieux-Fort ;

Suppléante : Geneviève Blancher ;

– *Pour la confédération syndicale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CSTNC)*

Titulaire : Pelenato Fanene ;

Suppléant : Albert Qala ;

III. Pour le collège des acteurs du secteur

Arrêté n° AG-2025-DTEFP-0240 du 30 décembre 2025

Mise à jour le 26/08/2026

- Pour l'opérateur agréé au titre du service public de l'orientation

Titulaire : Jérémy Coste ;

Suppléante : Priscillia Kasoibanou ;

- Pour les services publics provinciaux de placement

Pour la DEL

Titulaire : Marie Benzaglou ;

Suppléante : Stéphanie Galliot ;

Pour CAP Emploi

Titulaire : Vinh Pierrez ;

Suppléante : Vanessa Caunes ;

Pour l'EPIFE

Titulaire : Charles Juni ;

Suppléant : Alfred Xowie ;

- Pour le fonds interprofessionnel d'assurance formation de la Nouvelle-Calédonie

Titulaire : Séverine Zimmer ;

Suppléant : Max Ciabatti ;

- Pour la fédération formation insertion de la Nouvelle-Calédonie

Titulaire : Mme Delphine Nedaud ;

Suppléant : Virginie Berton;

- Pour les chambres consulaires

Pour la CCI

Titulaire : Gaëlle Cali ;

Suppléant : David Leclerc ;

Pour la CMA

Titulaire : Elizabeth Riviere ;

Suppléant : Laurent Chouilly ;

Pour la CAP-NC

Titulaire : Guylain De Coudenhove ;

Suppléante : Jonathan Clauwaert;

- Pour la structure intervenant dans le champ de la formation ou l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

Titulaire : Rébecca Frolla Minaña ;

Suppléante : Cécile Clairvoyant.

Article 2

Le mandat des membres prend fin dans un délai de trois ans à compter de la parution au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie du présent arrêté.

Article 3

L'arrêté modifié n° 2025-4432/GNC-Pr du 16 septembre 2025 fixant la composition nominative du conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelles (CSEIFOP) est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.